

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATION TENDANT À INTERDIRE LA FIXATION DE PRIX DE REVENTE PRÉCIS OU MINIMUMS

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 21 décembre, de la motion de l'honorable M. Garson en vue de la 2^e lecture du bill n^o 36 tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions, de la proposition d'amendement de M. Coldwell et de la proposition de sous-amendement de M^{me} Fairclough.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, vendredi soir, je formulais certaines observations portant surtout sur la proposition d'amendement présentée par les membres de notre parti. Depuis, nous avons eu l'occasion de passer quelques jours chez nous et d'entrer en rapports plus ou moins étroits avec des gens de nos circonscriptions. Lundi, j'ai saisi l'occasion qui m'était donnée de faire quelques emplettes de Noël, mais je n'y ai guère réussi, car il semble que la discussion qui a eu lieu avant l'ajournement de la Chambre...

M. Casselman: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Dinsdale: Il semble que le débat qui s'est déroulé à la Chambre avant l'ajournement sur le projet de loi dont nous sommes saisis a éveillé un vif intérêt tant à l'égard du fond du problème qu'à celui de l'importance de la mesure. Dans tous les établissements où j'ai tenté de faire mes emplettes, le marchand voulait discuter les divers aspects de cette mesure législative extrêmement litigieuse.

Des voix: Règlement!

M. Casselman: Si le cabinet tient à se réunir, qu'il le fasse en dehors de la Chambre!

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est presque impossible, je suppose, pour les sténographes de saisir ce que dit le député. Je prie donc les députés de ne pas converser tout haut en cette enceinte.

M. Dinsdale: Il est manifeste,—et c'est ce que nous avons tâché de faire ressortir dans une atmosphère qui prête difficilement à la discussion, encore moins ce matin, malheureusement,—que le détaillant s'intéresse de très près à ce projet de loi. Ayant parlé avec des marchands représentatifs de Brandon, j'ai lieu de croire que les détaillants sont très inquiets de ce projet. Il s'agit d'une mesure qui dépasse les lignes de démarcation politiques. Il y en a même parmi les partisans les plus fervents du Gouvernement qui s'inquiètent tout d'abord de la façon impitoyable dont

on présente le projet de loi, de ses répercussions possibles sur les méthodes de vente et de commerce établies par les détaillants.

J'ai déjà dit, au cours du débat, que ces gens jouent un rôle important dans la collectivité. Je cite un seul exemple. Un détaillant de Brandon a fait partie du conseil municipal et du conseil d'administration du collège. Il a été président de la Chambre de commerce et son mandat a été renouvelé à plusieurs reprises. Sa femme a fait partie de la commission scolaire. Il est un de ceux qui s'élèvent le plus énergiquement contre la façon dont on veut faire adopter le bill, aux dernières minutes de la session, dans le désordre dont j'ai parlé, alors qu'il est difficile de se faire entendre et...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le moment est sans doute venu de mentionner aux députés qu'ils ne devraient pas faire état à la Chambre des avis de personnes de l'extérieur sur la question qui fait l'objet du présent débat, mais exprimer leurs propres opinions sur le sujet à l'étude. Il est très irrégulier de mentionner l'avis de personnes qui ne sont pas en cette enceinte sur le sujet dont la Chambre est saisie en ce moment.

M. Dinsdale: Merci, monsieur l'Orateur! Je vais me conformer à la décision.

Je ne veux pas parler longuement ce matin, vu que j'ai déjà exposé mon avis sur la question. J'appuie nettement l'amendement qu'ont présenté des membres de l'opposition officielle, parce qu'il me semble que si le projet de loi doit être adopté dès maintenant, les circonstances étant ce qu'elles sont, il n'est que juste d'y inclure l'amendement dont nous sommes saisis qui vise à établir des lois et méthodes relatives au commerce équitable et dont la mise en application protégera le petit marchand détaillant, citoyen si important, surtout dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Avant de terminer, je me permets de signaler que j'ai aussi constaté que le marchand ordinaire estime qu'il assure des services à la collectivité d'après une méthode commerciale juste et équitable. De fait, on a apporté bien des preuves démontrant que le genre d'affaires faites en vertu du régime de la fixation du prix de revente a entraîné des prix plus bas que ceux qui auraient prévalu sous le régime de laissez-faire et de libre entreprise que semblent avoir préconisé les membres du Gouvernement. C'est d'autant plus vrai que l'indice des prix a augmenté d'une façon alarmante depuis un an. Ils estiment donc qu'ils ont traité équitablement les consommateurs. Si l'on soupçonne qu'il y a eu exploitation et une tendance à